

« JE SUIS À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ET JE VEUX SUIVRE UNE FORMATION. »



1 Je souhaite avoir de l'information sur le CPF. Je consulte le portail moncompteformation.gouv.fr

2 J'ouvre mon compte personnel de formation en inscrivant mon nom et mon numéro de Sécurité sociale pour voir le nombre d'heures dont je dispose.

« INSCRIPTION À MON ESPACE PERSONNEL SÉCURISÉ »

3 Si j'ai un solde d'heures DIF, j'inscris mes heures dans mon compte qui seront utilisables immédiatement. Il se trouve sur le certificat de travail que j'ai reçu de mon dernier employeur. Je conserve précieusement ce certificat qui me sera demandée.

« QUE DEVIENNENT VOS HEURES ACQUISES AU TITRE DU DIF ? »

« COMMENT SAISIR SON SOLDE DIF »

4 Si j'ai besoin d'un conseil, je contacte mon interlocuteur privilégié si j'en ai un (Pôle Emploi, mission locale, Cap Emploi, APEC). Si je n'ai pas encore d'interlocuteur privilégié je consulte la page « Mes interlocuteurs » sur le portail.

Il pourra m'aider à définir mon projet professionnel et à trouver la formation dont j'ai besoin.

« MES INTERLOCUTEURS »

5 Je consulte les listes de formations sur le moteur de recherche en renseignant mon lieu de résidence pour trouver toutes les formations auxquelles je peux accéder.

« MA LISTE DE FORMATIONS »

« RECHERCHER UNE FORMATION ÉLIGIBLE AU CPF »



6 Je choisis la formation qui m'intéresse dans ma liste et je recherche avec ou sans aide un organisme de formation, en allant par exemple sur le site Intercarif (<http://www.intercariforef.org/formations/recherche-formations.html>). Il peut y avoir des pré-requis pour entrer en formation et vous pouvez bénéficier d'équivalence en fonction de vos diplômes déjà obtenus.

7 Il est nécessaire de vérifier que je peux bien entrer en formation. Pour cela je prends contact avec l'organisme de formation pour vérifier que je peux bien suivre la formation que j'ai choisie.

8 Avec ou sans aide je crée mon dossier de formation et je n'oublie pas de renseigner le maximum d'informations en ma possession en précisant au minimum la formation et mon accord pour utiliser mes heures de mon compte.

9 Les données saisies pour mon dossier de formation dans mon compte doivent être validées par un opérateur. Pour finaliser mon dossier je vais voir mon interlocuteur privilégié (Pôle Emploi, mission locale, Cap Emploi, APEC...).

« CRÉER UN DOSSIER DE FORMATION »

10 Si je n'ai pas assez d'heures sur mon compte pour suivre la formation mon interlocuteur va m'aider à trouver des financements complémentaires. Cette phase est plus ou moins longue car il faut obtenir l'accord des financeurs. Exceptionnellement une contribution financière pourra m'être demandée.

11 Quand j'ai reçu l'accord pour suivre ma formation mes heures sont bloquées et je ne peux plus les utiliser pour une autre formation.

12 Je suis ma formation comme je m'y suis engagé.

13 Une fois ma formation terminée mes heures seront débitées de mon compte. Mon compte personnel garde une trace de cette formation.

« ALIMENTATION DU COMPTE »

14 En cas de difficulté je peux joindre l'assistance via [le formulaire de contact](#)

